

## Double nom de famille à modifier à la majorité

Par MURAKAMI, le 12/10/2015 à 11:12

Bonjour

Nous avons donné à nos enfants nos deux noms famille. Maintenant qu'ils sont majeurs, leur est-il possible de n'en garder qu'un (selon leur choix) pour des raisons pratiques ?

Merci par avance pour votre réponse

Cordialement,

## Par **amajuris**, le **12/10/2015** à **14:22**

Bonjour,

Le principe est l'immutabilité du nom de famille.

Il existe quelques cas ou il est possible de demander le changement de son nom de famille. Voir ce lien:

http://www.cliquedroit.com/peut-on-changer-de-nom-de-famille-c7-f200.html Salutations